



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMPAGNIE  
THEATRALE "LA MECANIQUE DE L'INSTANT"  
ET LE CCAS DE LA VILLE DE VINCENNES  
DANS LE CADRE DE LA PREVENTION CONTRE  
LES VIOLENCES CONJUGALES**

**DÉCISION N° DM-CCAS-22-009  
EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Compagnie théâtrale *la Mécanique de l'Instant*, représentée par Cécile HARADA, présidente, domiciliée 3 impasse de Bel-Air 94110 Arcueil, de réaliser un spectacle, le 29 novembre 2022 dans le cadre de la prévention contre les violences conjugales, pour un montant de 2 255€ TTC (deux mille deux cent cinquante-cinq euros);

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec la compagnie théâtrale *la Mécanique de l'Instant*, représentée par Cécile HARADA, présidente, domiciliée 3 impasse de Bel-Air 94110 Arcueil, pour la réalisation d'un spectacle, le 29 novembre 2022 dans le cadre de la prévention contre les violences conjugales, pour un montant de 2 255€ TTC (deux mille deux cent cinquante-cinq euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La vice-présidente,

**Signé**

**Cécile BRÉON**